

Une volonté politique des forestiers et des chasseurs

Henri Plauche-Gillon, président du CNPF

Ce numéro spécial de Forêt-entreprise, consacré à la relation forêt-gibier, présente quelques expériences régionales factuelles, issues de dialogues entre forestiers et chasseurs. Ces exemples ouvrent des voies de concertation, ou des solutions équilibrées de la gestion de l'accueil du gibier en forêt. Cet avenir possible et prometteur ne sera pas envisageable sans volonté politique de part et d'autre.



Constats de mieux en mieux partagés

En vingt ans, la superficie colonisée par le cerf a doublé et sa population a quadruplé. Les effectifs de grands gibiers sont conséquents, voire surabondants sur certains secteurs.

Les déséquilibres sont prégnants. Outre les impacts sur la biodiversité, l'agriculture, les aspects sanitaires, les accidents de la route, les effets sur la forêt sont considérables. Par exemple le renouvellement est impossible dans certaines régions. Aujourd'hui, les animaux font souvent des sélections à rebours... en ne laissant que certaines essences, pas toujours celles souhaitées par les forestiers pour assurer les peuplements de demain... Les dommages causés aux forêts par le grand gibier sont aujourd'hui un des motifs de renoncement d'une sylviculture dynamique (plantations, ...).

La diminution croissante du nombre de chasseurs est, pour nous, également préoccupante.

L'outil « plan de chasse » a très bien rempli son objectif d'augmentation des effectifs. Aujourd'hui, le contexte est différent, son application mérite d'être revue dans son fondement, notamment dans la composition des commissions d'attribution.

Il est frappant de constater qu'alors que les populations de gibier ne cessent d'augmenter à l'échelle du

pays, les moyens administratifs mobilisés pour les gérer ne cessent de diminuer.

Bien sûr, les enjeux financiers issus de la chasse sont importants. Ils concernent aussi bien les forêts, publiques ou privées, que toute une filière en zone rurale.

L'équilibre forêt-gibier est bien l'objectif à atteindre, mais la définition juridique n'est pas assez précise et induit des contestations récurrentes. Les nombreuses études scientifiques récentes corroborent l'analyse des forestiers. Ce déséquilibre forêt-gibier est observé partout en Europe.

Une mission ordonnée par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, intitulée « Mission sur les dégâts de grand gibier » (janvier 2012)

¹⁾ a proposé la mise en place d'une véritable politique territoriale, et ceci sur l'ensemble du pays. Un certain nombre de moyens d'actions, considérés comme étant atteignables par l'ensemble des acteurs concernés, devrait favoriser un retour à une situation normale dans les trois à cinq ans, selon la gravité de la situation, dixit les rapporteurs.

De nombreux indicateurs de changement écologique existent et sont de mieux en mieux connus. Ces outils variés et complémentaires, scientifiquement validés, évaluent l'impact

des cervidés et des chevreuils sur leur environnement. Il s'avère néanmoins nécessaire de continuer à former les personnels, de disposer de temps pour effectuer les analyses, également de territoires assez vastes pour les mettre en œuvre. De plus ces mesures doivent s'inscrire dans la durée, pour obtenir un suivi fiable d'une population d'ongulés.

Même si l'on souhaite limiter le nombre d'indicateurs, le suivi du triptyque « individu-population-habitat » implique de mettre en œuvre au moins un indicateur de la condition physique des animaux, un indice populationnel et, de façon plus espacée dans le temps, un indice de consommation de la flore.

Les enclos témoins, nommés « enclos-exclos » permettent de visualiser et d'évaluer, de façon objective, la pression exercée par le gibier sur l'ensemble de la parcelle.

Le relevé de ces divers indicateurs se justifie par la volonté de pouvoir mener une sylviculture dynamique et en particulier, de régénérer les peuplements naturellement et sans protection. Mais au-delà de ces indicateurs, les aspects relationnels sont primordiaux. Les observatoires, à défaut de rétablir un équilibre sylvo-cynégétiques, obligent à des prises de contact locales.

L'assurance de pouvoir mettre en œuvre son Plan simple de gestion

compense donc ainsi tous les investissements dans la recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Se servir des indicateurs est important pour passer à l'action, c'est-à-dire fixer le niveau des plans de chasse. Suivre précisément ces plans de chasse est aussi nécessaire pour maîtriser la démographie des animaux.

Un avenir prometteur ? Si... il y a une réelle volonté politique de part et d'autre

La boîte à outils d'indicateurs semble complète, leur utilisation à bon escient est maintenant à prescrire. Ce numéro spécial de Forêt-entreprise montre des expériences réussies, elles sont à renouveler et à étendre sur de nouveaux territoires.

Parmi l'actualité dans ce domaine, nous pouvons mettre en exergue l'un des engagements prioritaires du ministère de l'Agriculture et de la Forêt pour 2013 qui est la recherche de l'équilibre forêt-gibier, engagement pris dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité. C'est ainsi qu'a été lancé un projet nommé SylvaFaune piloté par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Les objectifs sont d'obtenir la parité dans les commissions de plans de chasse, faire entendre et respecter la voix des forestiers, se doter d'outils consensuels et reconnus pour évaluer, suivre et actualiser les plans de chasse... Comme il s'agit d'un partage de connaissance, cette initiative est pleine d'avenir.

La Loi d'avenir, en préparation par le ministre de la Forêt, nous ouvre des possibilités d'amélioration sur le volet législatif. La fédération Forestiers privés de France porte les amendements suivants :

- obtenir une meilleure équité dans la



© A. Bénazet

Station ouverte devenue défavorable au gibier suite à l'envahissement d'un tapis de fougère à la fin de l'hiver en forêt de Donon.

gouvernance en particulier au niveau de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;

- arriver à une meilleure transparence dans l'établissement des minima des plans de tir et en particulier des modes de calculs ;
- renforcer la conformité du Schéma départemental de gestion cynégétique avec l'Orientation régionale de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats ;
- rendre les plans de chasse conforme aux documents de gestion forestière ou a minima que les plans de chasse les prennent en compte ;
- ouvrir la possibilité à des propriétaires de sortir d'une ACCA, en constituant une Association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) afin d'obtenir le seuil départemental de surface requis ;
- proposer la possibilité de remise en cause de l'option ACCA pour un département dans les mêmes conditions que lors de la création ;
- supprimer l'obligation des réserves de chasse dans les ACCA en proposant la possibilité de faire une réserve volontaire dont la surface ne peut être supérieure à 10 % de son territoire ;
- et pour finir des amendements re-

latifs à l'indemnisation des dégâts en forêt et aux seuils d'opposition à l'apport forcé aux ACCA.

Enfin, il serait bon que les comportements évoluent. Comment améliorer la connaissance et donc la compréhension mutuelle ? Peut-être n'est ce possible que localement, grâce à l'implication d'acteurs locaux objectifs ?

Les forestiers sont amenés à évaluer la sensibilité de leur forêt et mieux appréhender les difficultés de réalisation des plans de chasse. Ils doivent s'impliquer totalement dans les réflexions pour le renouvellement des schémas départementaux de gestion cynégétique.

Les chasseurs doivent être informés davantage des difficultés liées à la sylviculture et aux marchés du bois. Les demandes des forestiers doivent être mieux prises en compte. En même temps, les forestiers peuvent mieux appréhender et maîtriser la capacité d'accueil du milieu forestier, la résistance et la résilience des peuplements. ■

1) voir Rapport de mission sur les dégâts de grand gibier du CGEDD/CGAAER